



CSC

juin 2011

Libération automatique d'un envoi dans la version standard d'e-dec importation

Libération automatique d'un envoi à l'expiration du délai d'intervention à partir du 13 novembre 2011

A partir de la mise à jour de l'automne 2011, un message de statut sera envoyé aux clients de la douane, à l'expiration du délai d'intervention, pour les déclarations en douane standard effectuées dans e-dec importation. Une fois qu'il a reçu ce message, le client de la douane peut procéder à l'enlèvement de la marchandise. Les délais d'intervention sont fixés par les bureaux de douane (les directives destinées aux bureaux de douane suivront).

Conditions devant être remplies pour qu'un envoi puisse être libéré automatiquement:

- l'envoi est destiné à un destinataire agréé (Da; lieu de la taxation: à domicile);
- le résultat de sélection de la taxation est «bloqué»;
- le délai d'intervention a expiré sans que le bureau de douane ait ordonné une intervention.

Des informations supplémentaires relatives au message de statut sont publiées sur le site Internet suivant: [description des interfaces e-dec déclaration en douane \(chapitre 2.2.1.7\)](#).

La permanence CSC

ksc.helpdesk@ezv.admin.ch